

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 octobre 2016

DCM N° 16-10-27-11

**Objet : Création d'un restaurant scolaire au sein du groupe scolaire DEBUSSY - Choix du Maître d'Oeuvre.**

**Rapporteur: Mme BORI**

Par délibération en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé les orientations ainsi que le programme détaillé de la construction d'un restaurant scolaire sur le groupe scolaire Debussy. A cet effet, il a été décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre avec rendu sur APS (Avant-Projet Sommaire) en limitant à trois le nombre de candidats admis à concourir.

Les orientations principales retenues pour l'opération sont les suivantes :

- La construction d'un bâtiment neuf dans la cour de l'école abritant un restaurant scolaire composé de salles à manger spécifiques dédiées aux élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'une cuisine aménagée en liaison froide intégrant un espace de déchargement et des zones de réception des marchandises.
- Le nouvel équipement permettra d'accueillir au total 215 enfants lors de la pause méridienne. Environ 160 enfants auront la possibilité de déjeuner simultanément (1 service de 60 enfants de maternelle et 1 service et demi pour 155 enfants d'élémentaire).
- Le bâtiment neuf bénéficiera par ailleurs de la certification "Haute Qualité Environnementale".
- L'aménagement des espaces extérieurs comprenant la création d'un préau, la réfection de la cour d'école et l'aménagement de jeux de cour.
- Un planning prévisionnel de l'opération prévoyant un démarrage des travaux en janvier 2018 pour une livraison de l'équipement fin décembre 2018.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération s'élève à 2 472 500 € TTC

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, 34 équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis, parmi lesquelles le jury de concours, qui s'est réuni le 8 juin 2016, a retenu les trois équipes de maîtrise d'œuvre suivantes admises à concourir :

- Le cabinet d'architecture ABC STUDIO (Nancy)

- Le cabinet d'architecture BUSATO (Metz)
- Le cabinet d'architecture TOFFALONI (Metz)

Après réception des rendus sur APS de ces trois équipes, le jury s'est réuni le 5 octobre 2016 et a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre en procédant au classement suivant :

- 1 – Le cabinet d'architecture BUSATO (Metz)
- 2 – Le cabinet d'architecture ABC STUDIO (Nancy)
- 3 – Le cabinet d'architecture TOFFALONI (Metz)

L'économie générale du contrat de maîtrise d'œuvre est la suivante :

- Coût estimatif des travaux (construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et rénovation de la cour) : 1 406 100 € HT soit 1 687 320 € TTC
- Montant de la rémunération du maître d'œuvre : - Montant honoraires sur travaux : 201 072,30 € HT - Mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination chantier) : 21 091,50 € HT- Mission MOBILIER : 4500 € HT – Soit un montant total d'honoraires de : 271 996,56 € TTC

Il est rappelé qu'une indemnité de 14 000 € TTC est versée aux deux équipes de maîtrise d'œuvre non retenues, ce même montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

**VU** les délégations accordées par le Conseil Municipal de la Ville de Metz à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22,

**VU** la délibération du 17 décembre 2015 approuvant le Budget Primitif 2016 et les autorisations de programme identifiant les crédits destinés à cette opération,

**VU** l'inscription au Programme d'Investissement de l'opération intitulée : création d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Debussy,

**VU** la délibération du 26 février 2016 approuvant le programme détaillé de la construction d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Debussy et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

**VU** la proposition de classement des projets faite par le jury réuni le 5 octobre 2016 et chargé de donner un avis quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération,

**VU** l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prise notamment en son article 8,

**VU** le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris notamment en ses articles 88, 89 et 90,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE**

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe d'architectes suivante :
  - . Cabinet d'architecture BUSATO
  - pour un montant d'honoraires de 271 996,56 € TTC
- de verser une prime de 14 000 € TTC aux deux équipes non lauréates, ce même montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que l'ensemble des documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises par voie d'appel d'offres selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution des travaux,

**CONFIE** à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens. Un dossier de demande d'aide à l'investissement sera présenté, à ce titre, à la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle. De la même façon une demande d'aide financière sera présentée au Conseil Départemental de la Moselle.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**